

donner sa patrie plutôt que sa religion et son Dieu ; sa fermeté inébranlable dans les malheurs et sa patience dans l'exil. Puis, voulant constater de plus près les œuvres du peuple irlandais, il nous le fit voir dans notre beau Canada, rempli de dévouement et de fidélité et occupant avec honneur et dignité les charges les plus éminentes de l'Etat. L'orateur ne voulut pas terminer sans faire des souhaits pour le bonheur de l'Irlande ; et sa voix fut l'écho de celle du grand O'Connell en demandant pour Erin : "la liberté pour le peuple et l'ordre dans la liberté."

La partie musicale ne fut pas moins belle que la partie littéraire. Le *galop de Vienne* joué par MM. les abbés G. Fraser et E. Paradis, un solo d'euphonium exécuté de mémoire par M. McKernan, des chœurs chantés à l'emporte-pièce par un certain nombre d'amateurs, les joyeuses fanfares de la Société Ste-Cécile, tout réussit très-bien.

Pourquoi ne pas mentionner en passant la fameuse gigue irlandaise, danse nationale, enlevée avec enthousiasme par deux de nos meilleurs disciples de Terpsichore. Véritablement on aurait pu se croire en plein moyen-âge. C'était bien comme cela que devaient sauter les anciens enfants d'Irlande.

Un souhait en finissant. Une des draperies qui décoraient hier la salle portait cette magnifique inscription : "Thy sun is but rising when others are set, and the broad light of liberty will shine round thee yet." Oui, pauvre peuple, tu ne connais encore que l'aurore de la liberté, mais après ce long et pénible esclavage, tu vas renaître bientôt avec plus de gloire. Bientôt rassemblant tes peuples épars, tu répareras tes ruines, et sur le fondement solide de tes infortunes tu établiras une puissance éternelle. Courage donc, noble peuple, car Erin, c'est pour toujours : Erin go bragh !

La fanfare de la Société Sainte-Cécile, entonna le majestueux "God Save the Queen," et dans son cœur, chacun ajoutait :

"Gave save Ireland."

A. G.

Revue parlementaire

***, 17 mars, 1879.

La question du Lieutenant-Gouverneur Letellier est enfin venue devant la Chambre.

La motion Mousseau déclare que le Lieutenant-Gouverneur de Québec, en renvoyant ses ministres le 2 mars 1878, a fait un acte qui, dans les circonstances, est inconsidéré et subversif de la position accordée aux aviseurs de la Couronne depuis la concession du principe du gouvernement responsable, faite au colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Quoique appuyée par l'honorable H. Langevin, cette motion était une question libre et non ministérielle.

M. Ouimet, député de Laval, a supprimé toute tentative d'amendement en demandant le vote direct sur la question principale. Nous avons eu de bons discours. Cependant la foule qui encombraient les galeries le premier jour de la discussion, a été en décroissant les jours suivants ; et, lorsque le vote a été pris, vendredi matin, à quatre heures, les galeries étaient vides.

Le vote a donné 136 pour la motion et 51 contre : c'est une majorité écrasante.

Mais l'enthousiasme est tombé, et, comme il arrive d'ordinaire après les grandes émotions, il a fait place à un calme dont il est difficile de se rendre compte.

S'en tiendra-t-on à la motion de censure votée au Sénat l'année dernière, et cette année à la Chambre des Communes ? — L'avenir le dira.

**

Nous avons eu vendredi après-midi l'exposé financier de l'honorable M. Tilley. C'est un travail de géant, fait avec une habileté remarquable, paraît-il, et beaucoup de modération dans les termes pour l'ancien gouvernement.

Le nouveau tarif proposé change complètement la politique financière du Canada. Je n'entrerai pas dans le détail qui serait par trop monotone pour nos lecteurs. Qu'il suffise de dire d'une manière générale que les droits d'entrée sur les matières premières, de consommation générale ou nécessaire à l'industrie, et que le pays ne produit pas, seront levés complètement ou considérablement diminués ; tandis qu'on augmente les droits sur les objets de luxe, ou fabriqués à l'étranger.

On propose un droit de 10 pour cent sur les navires étrangers qui seront enregistrés dans la Puissance.

Le droit sur les vins faibles sera diminué de 30 pour cent, à la conclusion d'un traité satisfaisant avec la France et l'Espagne.

Le droit d'accise sur le tabac canadien est réduit de 10 cents à 1 cent par livre.

La politique nationale du gouvernement a été applaudie avec enthousiasme.

Naturellement, l'opposition trouvera beaucoup à reprendre à tout cela. Les honorables MM. Cartwright et McKenzie ont déjà critiqué. Mais les changements et amendements n'affecteront que les détails.

Je vous tiendrai au courant.

MIA.

Informations.

Une anecdote sur Pie IX.— On a raconté bien des anecdotes de nature à mettre en relief l'esprit de répartition et la finesse du pape Pie IX. Voici un trait rapporté par un journal italien :

La fameuse danseuse Fanny Essler s'était rendue à Rome pendant les premières années du pontificat de Pie IX.

Les admirateurs de la danseuse, désirant lui donner un souvenir, ouvrirent une souscription qui produisit en quarante-huit heures environ 12,000 francs.

On décida d'acheter une couronne qui valait environ cette somme, chez un des meilleurs joailliers. Quand il s'agit de la remettre à la danseuse, les souscripteurs, pris de scrupules, désirèrent consulter le Pape, et une audience fut demandée. A cette intention, au Saint-Père qui l'accorda volontiers. Le souscripteur qui eut l'honneur d'exposer à Pie IX ses scrupules, fit valoir en faveur de la danseuse ses qualités de cœur, qui faisaient d'elle une personne très-pieuse et très-charitable.

Pie IX répondit : " Je n'ai pas d'autorisation à vous donner ou de défense à vous faire à ce sujet. Je ne veux pas davantage m'opposer à votre projet. Il me semble toutefois que vous auriez pu être mieux inspirés dans le choix de votre présent. Dans ma simplicité de prêtre, j'avais toujours cru que les couronnes étaient faites pour les têtes et non pour les jambes."

La couronne fut offerte ; mais F. Essler qui avait eu connaissance de l'épigramme du pape, fit distribuer la valeur du présent qu'elle avait reçu, par l'entremise des prêtres, aux pauvres de Rome.

Pie IX l'apprit, et revoyant quelques jours après l'un des membres de la députation des souscripteurs, il lui dit :

— Vous avez très-bien fait de donner la couronne à cette femme, elle a prouvé qu'elle avait plus de jugement dans ses jambes qu'il n'y en a dans vos têtes !

Aventure d'un goupillon et de deux présidents.— Voici, sur le nouveau président de la République, un trait dont *Paris-Journal* croit pouvoir garantir l'exactitude :

C'était aux premiers temps de l'Assemblée nationale. Des prières publiques avaient lieu à la chapelle de Versailles, en actions de grâces de l'entrée des troupes à Paris. M. Grévy y vint comme président de l'Assemblée nationale, avec M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. Les honneurs religieux furent rendus, à l'entrée de la chapelle, au président de la République. Mgr l'évêque de Versailles lui présenta, selon le cérémonial, l'eau bénite au bout du goupillon. Peu accoutumé encore aux honneurs présidentiels et fort étranger aux choses de l'Eglise, M. Thiers, au lieu de prendre l'eau bénite, prit le goupillon, dont il se mit à asperger lestement l'évêque, son clergé et l'assistance. Ce que voyant, les jeunes clercs qui accompagnaient le prélat, ne purent s'empêcher de sourire